

ÉDITION NATIONALE

13
Février 2012

COMPTAZINE

1^{ÈRE} REVUE NATIONALE DE COMPTABILITE POUR LES ETUDIANTS




ACCOUNTANTS
SIMPLES
Association loi 1901

*Interviews
Ciel et EBP*

*Focus
La génération Y*

*Fiche révision
La fiscalité
des cadeaux*

*et toujours plus
d'articles sur
comptazine.fr*

Zoom sur les progiciels de gestion intégrés

www.comptazine.fr



COMPTAZINE

1^{ère} REVUE NATIONALE DE COMPTABILITE POUR LES ETUDIANTS

des actus !

encore plus de bons plans !

encore plus de fiches de révision !

**un site Internet enrichi
des interviews !**

**encore plus de focus :
social, emploi, fiscalité**

Créée en 2009, l'association Accountancy Simply a pour objet de **promouvoir** la profession comptable auprès des jeunes **et de moderniser l'image de la profession comptable**. Après avoir observé les actions menées auprès de la jeunesse par les institutions en place, l'équipe décida d'apporter sa pierre à l'édifice en créant un mensuel gratuit destiné aux étudiants, pour rendre la comptabilité plus ludique et attrayante.

Le premier numéro de Comptazine paraît en décembre 2010 dans une école. Comptazine est aujourd'hui diffusé dans 82 écoles sur l'ensemble du territoire national.

COMMENT CELA EST-IL POSSIBLE ?

La diffusion

Au fil du temps, de plus en plus d'écoles se sont abonnées au magazine via notre formulaire en ligne. Nous l'envoyons sous format PDF en début de mois aux directeurs pédagogiques, professeurs et documentalistes de nos écoles partenaires qui se chargent de l'imprimer et de la mettre à la disposition des étudiants.

Le contenu

La revue est rédigée par des étudiants et relue par des professeurs et des professionnels. Si au départ le magazine avançait à « tâtons », il est aujourd'hui animé par un véritable comité de rédaction ayant la volonté de définir une ligne éditoriale pour chaque numéro.

Les rédacteurs sont issus de milieux divers et proviennent de nos écoles partenaires. Certains sont étudiants en comptabilité, d'autres en droit et traitent les points techniques. De jeunes journalistes nous accompagnent pour réaliser les interviews.

Rejoignez-nous sur

www.comptazine.fr/devenir-redacteur

et osez dévoiler votre talent

COMPTAZINE

1^{ÈRE} REVUE NATIONALE DE COMPTABILITÉ POUR LES ÉTUDIANTS

SOMMAIRE

- FOCUS** • La génération Y 2 **FICHE RÉVISION** • La fiscalité des cadeaux..... 4
INTERVIEWS • Zoom sur les progiciels de gestion
intégrés 3

ARTICLES DÉJÀ EN LIGNE

- VIDEO** • La 1^{ère} Web Guerre Mondiale est déclarée **ARTICLE** • Free, 10 jours après. Le grand test
LE COIN DU CAC • Mais où sont nos jeunes
commissaires aux comptes ? **BD** • La France a perdu son triple A
BONS PLANS • Sélection d'e-books gratuit

Entre pluie, froid, accalmies et naufrages, la tempête présidentielle fait rage. Propositions, déplacements, les candidats font l'actualité quotidienne. Pleins de promesses, les débats s'installent à l'heure du dîner à la table des Français. Et pourtant, ce mois dernier de Janvier, quelques évènements ont défrayé la chronique.

La fermeture de *MegaUpload* a suscité de vives réactions. Entre le communiqué de Nicolas Sarkozy félicitant l'initiative américaine, le groupe Anonymous promettant une vendetta et certains intéressés en colère, la question reste entière. Faut-il réprimer le téléchargement illégal ou créer une offre commerciale vraiment attractive ? Dix jours auparavant, le trio de téléphonie mobile français accueillait à bras ouverts leur nouvel ami Free. À ce propos, vous pourrez retrouver l'intégrale de notre test des nouvelles offres Free sur comptazine.fr

Toujours dans l'actualité web et technologies, nous avons interviewé deux sociétés éditrices de progiciel de gestion. Quels sont les innovations technologiques dans le milieu de l'expertise comptable ? Quels sont les logiciels sur lesquels nous travaillerons demain ? Pour ce 13^e numéro de *Comptazine*, nous avons également cherché à définir la génération Y et à en savoir plus sur la signature électronique et les nouvelles applications pour Smartphones destinées aux comptables. Car semblant de rien, la comptabilité évolue à très grande vitesse. Profitant des nouvelles technologies, de nouvelles applications fleurissent quotidiennement sur la toile. On peut maintenant faire gratuitement la comptabilité de sa petite entreprise directement en ligne. De nouveaux services fleurissent pour permettre à l'internaute de chercher et de trouver l'expert-comptable le plus adapté à sa situation et à ses besoins. Ces sites mettent en relation l'entreprise et l'expert-comptable en calculant un pourcentage de correspondance.

Pour information, vous êtes de plus en plus nombreux à nous suivre sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter. Je vous en remercie. Profitez également de toutes nos actualités en vous inscrivant à notre newsletter. Et bonne année du Dragon d'Eau.

Bonne lecture !

Sébastien Demay

82 écoles partenaires en France, plus d'infos sur notre site.

Suivez en direct
toute l'actualité
de la profession :



Comment ça se
passe dans les
autres écoles ?



ACCOUNTANCY
SIMPLY
Association loi 1901

#13
Février 2012

f LA GÉNÉRATION Y

Génération Y. « Y » pour « Why ? » Pourquoi ?

Par Johanna Crespin
alternante en DSCG 1^{ère} année

Cela ne vous est jamais arrivé de recevoir un ordre de votre chef pour faire un travail dont vous ne comprenez pas l'intérêt ? Ou alors la manière de procéder ne vous paraît pas assez optimisée ? Cette question que vous posez à haute voix « Pourquoi ? » énerve généralement la plupart de nos supérieurs. Ne voulant pas forcément prendre le temps d'expliquer chaque processus, certains bottent en touche et répondent un « Parce que. ».

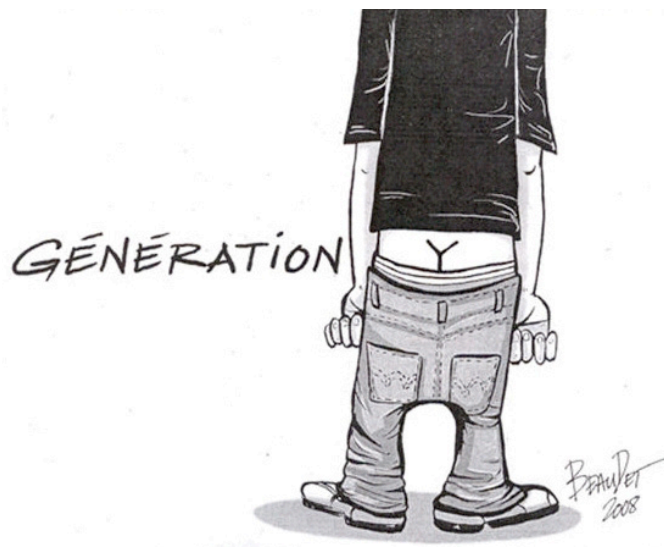
Quelles sont les raisons de ces incompréhensions ? La génération Y désigne les personnes nées entre 1980 et le milieu des années 1990 ? Nous avons défini en plusieurs points les comportements qui mènent à cette rivalité intergénérationnelle.

Le premier reproche fait à la génération 18-30 ans est son manque d'expérience. Il n'est pas rare d'entendre qu'un « p'tit jeune » ne peut pas remplacer, encore moins diriger une équipe déjà marquée par dix années d'expérience. Pourtant, après cinq ou huit ans d'études, les connaissances sont vastes et l'adaptabilité aux postes est grande. Seul bémol, un trentenaire aura toujours du mal à faire jeu égal avec un cinquantenaire. C'est l'expérience qui est mise en avant.

Née avec un ordinateur et un câble USB 3.0 en guise de cordon ombilical, la génération Y est prête à tout, prête pour relever tous les défis actuels de ce monde. Pour donner un exemple des possibilités, la génération Y est capable de se former directement grâce à internet, en profitant des tutoriaux, des forums et des articles pour créer de toutes pièces un site internet, faire son nœud de cravate ou encore se préparer à un entretien. C'est cette aptitude à modéliser une pensée et à la retranscrire par mots clés dans un moteur de recherche qui permet d'étendre les capacités de cette génération. Une novice en cuisine va avoir le réflexe <http://www.supertoinette.com/>, un futur créateur de sites web va plancher sur <http://www.wordpress-fr.net/> ou <http://www.magentocommerce.com/>

On pourrait se dire que les exemples précités sont faux et trop pointus, alors soyons encore plus concret : la génération Y paye en ligne via Paypal, consulte les critiques de films sur AlloCiné, réserve ses billets de train et les compare sur TriVaGo.

C'est une envie de bien faire qui habite notre génération. En entreprise, cela se traduit par le paramétrage de tous les logiciels mis à notre disposition, la recherche permanente d'optimisation et la volonté de prouver à nos pères que « Nous aussi, on sait faire. »



Loin de cette génération l'idée de se comparer à la génération X définie par les personnes nées 1960 et 1980. Cette nouvelle génération veut simplement un transfert de connaissance et l'opportunité de pouvoir mieux faire que ses parents. Pour répondre à une vidéo désormais célèbre sur la toile, Marlène Duret, journaliste au Monde, conclut : « Mais, chers Y, nous aussi, «X paumés», avons suivi les mêmes e-chemins ! À un chromosome près ». Attention donc à trouver notre place sans contrarier nos aînés... ■





INTERVIEWS Zoom sur les progiciels de gestion intégrés

Que feriez-vous sans les progiciels de gestion intégrés dont vous vous servez pour travailler ? Le moins que l'on puisse dire, c'est que la comptabilité serait une tâche compliquée et laborieuse si ceux-ci n'existaient pas !

Par Julie Aït Messaoud

Alors, comment les éditeurs de logiciels font-ils pour vous simplifier la vie ?

Auréliette Dettwyler et Véronique Saudrais de Ciel, ainsi qu'Olivier Brunet et Vanessa Tedaldi du groupe EBP, nous ont reçus pour répondre à toutes vos questions.

Une évolution perpétuelle

Chacun des intervenants a mis en avant l'importance du suivi de l'actualité légale. En fonction des évolutions et apparitions de nouvelles normes juridiques, comptables et fiscales des mises à jour régulières des logiciels s'imposent, afin de pallier à tout risque d'obsolescence. « Une veille légale se fait dans l'entreprise à tous les niveaux », insiste Olivier Brunet d'EBP « Chaque fois qu'il y a un changement légal, nous veillons à ce qu'il soit répercuté dans les logiciels ».

Les éditeurs doivent également prendre en compte l'évolution technologique, l'ordinateur n'étant plus désormais l'unique support de travail !

Ciel a ainsi lancé l'application Ciel Business Mobile qui offre « la possibilité de suivre les activités directement sur BlackBerry ou iPhone » souligne Auréliette Dettwyler, le but étant d'accompagner les clients qu'ils soient en entreprise ou en déplacements.

Avec EBP, les commerciaux peuvent par exemple saisir leurs notes de frais directement sur leur smartphone. Olivier Brunet affirme que le groupe est conscient de l'impact non négligeable des tablettes et la nécessité de s'adapter à celles-ci dans un avenir proche.

Enfin, Ciel et EBP intègrent tous deux dans leurs logiciels une fonctionnalité permettant de lire des documents édités aux formats de leurs concurrents. Cela peut paraître tout simple comme idée, mais c'est une évolution capitale. En effet, les utilisateurs n'utilisent pas obligatoirement la même marque que leurs interlocuteurs, ce qui avait tendance à compliquer les échanges de fichiers.

De la simplicité pour les novices

« La comptabilité ne peut pas être simplifiée puisqu'il y a des règles et qu'il faut les suivre » explique Olivier Brunet. Il est impossible en effet de s'abstraire des normes strictes qui régissent la comptabilité ! Les éditeurs ont donc intégré dans leurs logiciels des formations spécifiques aux débutants.

Ainsi, Ciel a développé une gamme facile qui vise à simplifier l'usage de ces outils, mais également à guider les utilisateurs vers les gammes supérieures.

Chez EBP, une interface « spécial débutants » intégrant la saisie simplifiée a été mise en place. La progression étape par étape de l'utilisateur est là aussi recherchée. Après, ce premier « niveau », la saisie guidée vise à habituer l'utilisateur aux notions de comptabilités. Avec ces versions spécialisées pour les novices, les éditeurs n'oublient pas que la comptabilité n'est pas toujours tenue par des personnes ayant suivi une formation dans ce domaine.

Notons qu'il existe également des logiciels spéciaux en fonction du secteur d'activités. On retrouve chez les deux éditeurs des logiciels destinés aux métiers du bâtiment par exemple, ou encore proposant toutes les fonctionnalités nécessaires pour gérer une association (cotisation adhérent, etc.)...

« Nous travaillons avec le ministère de façon à élaborer des logiciels conformes aux programmes »

Les logiciels éducatifs

Plus d'un quart des logiciels du groupe Ciel sont destinés à l'enseignement (du CAP à Bac + 3) et, l'éditeur est présent dans plus de 2 500 établissements.

Ciel et EBP fournissent aux étudiants comme aux enseignants des progiciels qui bénéficient du sigle RIP (pour Reconnu d'Intérêt Pédagogique). Ce label a été créé par le ministère de l'Éducation Nationale, et a pour but de mettre en avant les outils qui présentent un réel intérêt pédagogique.

« Nous travaillons avec le ministère de façon à élaborer des logiciels conformes aux programmes », précise Véronique Saudrais de Ciel. Ces outils se présentent sous forme de packs : l'un destiné aux étudiants et l'autre aux enseignants.

Notons que Ciel, tout comme EBP, propose une formation intensive pour les enseignants dans ses locaux parisiens, mais aussi que des éditeurs de manuels pédagogiques comme Nathan par exemple rédigent des ouvrages sur les logiciels Ciel comme EBP, toujours dans le but de faciliter l'utilisation des outils mis à la disposition des élèves. ■

INTERVIEW

TU VEUX ENRICHIR TON C.V. ?

Flashe ce code et deviens rédacteur pour le magazine **COMPTAZINE**

Articles et interviews rémunérés qui seront diffusés en ligne et sur la revue

Plus d'informations sur www.comptazine.fr - contact : Comptazine@gmail.com



La fiscalité des cadeaux



Par David Agopomé

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Conditions de déductibilité

Les cadeaux d'entreprise constituent des **charges déductibles** s'ils sont considérés comme des **actes normaux** de gestion, c'est-à-dire **engagés dans l'intérêt de l'exploitation**. L'administration fiscale exige en sus que les cadeaux aient une cause licite, et que leur valeur ne soit pas démesurée, celle-ci étant jugée par rapport aux usages de la profession, la taille de l'entreprise, son activité, etc...

Dépenses engagées par le dirigeant pour le compte de l'entreprise

Un dirigeant peut se faire rembourser par la société les cadeaux qu'il a offerts, pour le compte de cette dernière, aux fournisseurs et aux clients. La charge est déductible à condition que les cadeaux aient une valeur raisonnable et soient offerts dans l'intérêt de l'exploitation. Si les cadeaux ne sont pas déductibles pour la société, le remboursement octroyé au dirigeant est assimilé à un complément de rémunération.

Mention obligatoire sur le relevé de frais généraux

À la clôture de chaque exercice, **le montant global des cadeaux excédant 3000 €, doit faire l'objet d'une mention :**

- sur le relevé spécial (2067) joint à la déclaration des résultats, pour une société quelque soit son régime fiscal
- ou dans le cadre réservé à cet effet de la déclaration des résultats (2031), pour une entreprise individuelle.

Les **objets à usage exclusivement publicitaire et dont la valeur n'excède pas 65€ TTC** par bénéficiaire (depuis le 01.01.2011 contre 60€ TTC auparavant) ne sont pas visés par cette obligation. Ces objets doivent comporter une inscription publicitaire apparente et indélébile.

LES CADEAUX ET LA TVA

Seuls les cadeaux de très faible valeur ouvrent droit à déduction

L'article 206-IV-2-3° du CGI nous dit : « *Quelque soit la qualité du bénéficiaire (client, fournisseur, personnel...) ou la forme de la distribution, la TVA grevant les biens cédés sans rémunération ou moyennant une rémunération très inférieure à leur prix normal (notamment à titre de commission, salaire, rabais...) n'est pas déductible, sauf s'il s'agit de biens de très faible valeur* ».

Les biens de très faible valeur sont ceux de **moins de 65 € TTC**.

Cadeaux constitués de plusieurs articles

Un cadeau peut comporter plusieurs articles distribués indépendamment. Dans ce cas, on retient la valeur de l'ensemble et non celle de chacun des articles.

Matériels publicitaires remis gratuitement aux clients

La TVA sur de tels matériels est déductible si le coût de production ou d'acquisition est supporté par l'entreprise qui fabrique ou commercialise les produits, et que le matériel a pour but de promouvoir le produit. Concernant les présentoirs publicitaires, la TVA reste déductible tant que la valeur est **inférieure à 107 € TTC**.

Exclusion du droit à déduction

- Le bien est destiné dès son acquisition à être offert, alors la TVA afférente à son acquisition n'est pas déductible.
- Le bien était destiné primitivement à une opération ouvrant droit à déduction, la TVA a, en principe, été déduite lors de l'acquisition. La taxation d'une livraison à soi-même doit être constatée du fait du changement d'affectation du bien. La taxe résultante n'est pas déductible.
- Le bien a été fabriqué par l'entreprise, la TVA collectée sur la livraison à soi-même est exigible et si la taxe afférente aux éléments du coût de production est déductible.



**Le Réseau
des Experts Comptables
Indépendants**

*Une autre vision du métier
qui fait le choix de la jeunesse*